



FONDATION **TIMI** inc.

FONDATION TIMI

FONDS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Formulaire de demande de subvention

Volet 1 : Soutien aux projets

La demande doit être envoyée à l'adresse suivante :

FONDATION TIMI
A/S Claude Dumais
Fonds des arts et de la culture
165, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Date limite d'inscription

Le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, avant 16 h.

CLIENTÈLE VISÉE

- Organismes culturels / artistiques, collectifs d'artistes, **pour création, recherche, production et/ ou diffusion d'oeuvres particulières qui représente une étape importante de son développement.** Le caractère novateur du projet représentera un atout lors de la sélection.

Ce formulaire doit obligatoirement être rempli numériquement, les formulaires complétés à la main ne sont désormais plus acceptés.

SOUTIEN AUX PROJETS

1. Description

Ce volet du Fonds des arts et de la culture vise à aider les organismes dans la réalisation de projets ou la mise sur pied d'événements culturels. Il vise également à soutenir les artistes et collectifs d'artistes professionnels dans leur travail de création d'oeuvres, de recherches, de production et de diffusion. Ces derniers doivent avoir démontré leur statut professionnel en ayant complété une formation de base et/ou en ayant acquis un niveau d'expérience et de professionnalisme reconnu par leurs pairs.

2. Admissibilité

Le programme s'adresse à **des artistes, collectifs et aux organismes artistiques ou culturels** pour la création, la recherche, la production et la diffusion régionale ou extrarégionale d'oeuvres, pourvu qu'elle re-présente une étape importante de son développement. Ce volet peut également s'appliquer à certains échanges intermunicipaux, interrégionaux ou internationaux. Le caractère novateur du projet représentera un atout dans la sélection des boursiers.

3. Exclusions

- Les activités de financement;
- Les demandes soumises pour des projets déjà réalisés ou visant à faire assumer des déficits.

4. Définitions

- **Artiste professionnel** : Personne qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée des œuvres pour son propre compte, tente d'en tirer sa principale source de revenus, signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline.
- **Collectif** : Regroupement d'artistes professionnels, légalement constitué ou non, qui réalise, sur une base régulière ou ponctuelle, un ou des projets communs.
- **Organisme** : Groupe culturel ou artistique, sans but lucratif, légalement constitué et regroupant majoritairement des artistes professionnels.

5. Montant accordé

La bourse susceptible d'être accordée est d'une valeur maximale de 3 000 \$. Le montant tient compte des coûts reliés à l'administration ainsi qu'à la mise en marché des projets. Cependant, les dépenses de fonctionnement récurrentes ainsi que les dépenses d'immobilisation ne sont pas admissibles.

6. Critères d'éligibilité

L'organisme doit:

- Avoir déposé un rapport d'activités pour une bourse TIMI reçue antérieurement.
- Avoir son siège social sur le territoire de l'arrondissement de Chicoutimi et y présenter régulièrement des activités artistiques professionnelles.
- Avoir comme mandat principal la réalisation d'activités de création, de production, de formation et/ou de diffusion dans le domaine des arts et de la culture professionnel.
- Offrir des activités dont la qualité et la pertinence sont reconnus par ses pairs.
- Regrouper ou employer majoritairement des artistes professionnels.
- Démontrer une saine gestion financière et soumettre un budget équilibré.

Exceptions

Quoique répondant aux critères généraux d'admissibilité, certains organismes ne peuvent solliciter l'aide financière du Fonds des arts et de la culture. Ce sont les organismes publics ou parapublics mandataires des gouvernements supérieurs, les corporations municipales ainsi que les institutions d'enseignement publiques.

L'artiste individuel et le membre d'un collectif d'artistes doit :

- Avoir déposé un rapport d'activités pour une bourse TIMI reçue antérieurement.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Faire la preuve que son lieu de résidence est situé dans l'arrondissement de Chicoutimi depuis au moins 24 mois (photocopies de permis de conduire, bail, compte de taxes foncières ou autres documents pertinents).
- Démontrer son statut professionnel.

7. Critères de présentation d'une demande d'aide financière

- Un organisme ne peut présenter qu'une demande de subvention par période d'appel de candidatures.
- Chaque récipiendaire a droit à une (1) bourse par année, jusqu'à concurrence de trois (3) bourses à vie.
- Les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Saguenay. Vous pouvez également en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : claudedumais@ville.saguenay.qc.ca. Toute demande de renseignements supplémentaires ou d'aide d'appoint doit être adressée à Claude Dumais au 418 698-3000 poste 4179.
- La date limite d'inscription est le 30 avril ou le 31 octobre à 16 h, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.
- Le formulaire détaillé doit être retourné par la poste ou par courriel, dûment rempli, accompagné des documents exigés pour l'analyse de la demande, à l'adresse suivante :

Fondation TIMI
Fonds des arts et de la culture
A/S Claude Dumais
165, rue Racine Est, CP 8060
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
claudedumais@ville.saguenay.qc.ca

8. Évaluation des demandes

Comité d'évaluation

Les demandes d'aide financière qui répondent aux critères d'admissibilité et d'éligibilité sont soumises à l'attention d'un comité d'évaluation, placé sous la responsabilité du Fonds des arts et de la culture de la Fondation TIMI. Ce comité est composé d'individus choisis pour leur compétence dans les différents secteurs des arts. Il analyse les demandes qui lui sont soumises selon les critères généraux de sélection définis ci-après, il formule des recommandations spécifiques pour chacun des dossiers et détermine, s'il y a lieu, les montants qui seront alloués en tenant compte de l'ensemble des demandes reçues et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les recommandations du comité doivent être entérinées par le conseil d'administration de la Fondation TIMI; auquel cas, elles deviennent finales et sans appel. Les candidats dont les demandes ne sont pas retenues peuvent toutefois présenter un nouveau dossier lors d'une période d'appel de candidatures ultérieure.

Critères généraux de sélection

- L'apport de l'organisme ou de l'artiste à sa discipline ou son rayonnement artistique dans la communauté;
- L'appui du milieu pour le projet;
- Le caractère distinctif du projet ou de l'événement par rapport aux activités régulières de l'organisme ou de l'individu;
- L'intérêt du projet pour l'organisme, le collectif, l'artiste, la discipline ou le milieu;
- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande;
- Le réalisme des prévisions budgétaires, la faisabilité et la garantie de réalisation du projet ainsi que la diversité de ses ressources de financement.

9. Versement des bourses

Les réponses positives ou négatives aux demandes d'aide financière sont communiquées par un représentant du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Saguenay, dans un délai maximum de huit (8) semaines après la date limite d'inscription. Dans le cas où l'octroi ou le versement d'une bourse est assorti de conditions, les modalités de versement seront précisées au bénéficiaire.

Formulaire de demande

Volet 1 : Soutien aux projets

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- A) Artiste**
- B) Collectif d'artistes**
- C) Organisme**

A) Pour un artiste

Nom : Prénom :

Âge : Téléphone (rés.) : (atelier) :

Adresse : Code postal :

Courriel :

Citoyenneté canadienne : Oui Non Statut immigrant reçu : Oui Non

Réside dans l'arrondissement de Chicoutimi depuis :

B) Pour un collectif d'artistes

Nom du répondant pour le collectif

Adresse : Code postal :

Téléphone (rés.) : (bur./atelier) : Télécopieur :

Adresse du siège social (s'il y a lieu) :

Courriel :

Identification des membres du collectif qui participeront au projet :

Nom et prénom :

Adresse :

Nom et prénom :

Adresse :

Nom et prénom :

Adresse :

C) Pour un organisme :Nom : Adresse du siège social : Code postal : Téléphone : Télécopieur : **Personne mandatée pour remplir le formulaire :**Nom : Adresse (si différente du siège social): Code postal : Téléphone (rés.) : (bur./atelier) : Télécopieur : Courriel : **SECTION 2 : PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE L'ARTISTE / DU COLLECTIF¹ / DE L'ORGANISME²**

¹ Pour un collectif : présentation des principales réalisations de chacun des membres participant au projet.

² Pour un organisme : précision de la portion d'artistes professionnels oeuvrant au sein de l'organisme.

SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

Fournir le titre, le(s) lieu(x), la(les) date(s) de réalisation, les objectifs ainsi qu'un résumé du projet faisant l'objet de la demande.

SECTION 4 : LES RETOMBÉES DU PROJET

Indiquer en quoi ce projet marque une étape importante dans la carrière des artistes ou dans le développement de l'organisme et/ou en quoi ce projet est susceptible d'accroître l'intérêt et/ou le soutien aux arts et à la culture.

SECTION 5 : LE CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Indiquer en quoi ce projet se distingue des activités régulières de l'organisme, du collectif ou de l'artiste et/ou comment il permet d'innover dans la pratique d'une discipline artistique.

SECTION 6 : AUTRES SUBVENTIONS

Avez-vous déjà reçu une ou des bourses de la Fondation TIMI ? Oui Non

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant :

ANNÉE	PROGRAMME	MONTANT REÇU

Le présent projet a-t-il fait l'objet d'autres demandes de subventions ? Oui Non

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant :

ORGANISME/COMMANDITAIRE PRIVÉ OU PALIER DE GOUVERNEMENT SOLlicitÉ	PROGRAMME (S'IL Y A LIEU)	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ACCORDÉ

Préciser la partie du projet soutenue par chaque subvention.

SECTION 7 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES DU PROJET :**REVENUS***

Inscriptions/billetterie

Commandites

Montant fourni par l'organisme, le collectif ou l'artiste

Montant demandé à la Fondation TIMI

Autres sources

(précisez si confirmé ou non)

Total* :**DÉPENSES***Salaires, cachets et honoraires³

Frais de séjour (repas/logement)

Timbres, photocopies, papeterie

Frais de conception graphique, impression, publicité

Frais de déplacement (transport)

Autres frais (précisez)

Total* :***Les revenus et les dépenses doivent être équilibrés.**

³ Annexer une feuille précisant le nombre d'heures, le taux horaire et la fonction de chaque individu rémunéré dans le cadre du projet soumis.

SECTION 8 : DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE DÛMENT REMPLI**A) Pour un artiste :**

- Deux pièces justificatives attestant le statut de résident permanent de l'arrondissement de Chicoutimi depuis au moins 24 mois
- Curriculum vitae
- Dossier de presse et exemplaires de publications officielles (si disponible)
- Deux (2) lettres d'appui au projet⁴
- Lettre(s) d'engagement des partenaires⁵
- Lettre d'intention ou de confirmation par le milieu d'accueil du projet
- Tout autre document pouvant être utile à l'analyse de la demande (préciser)
- Annexe faisant état du nombre d'heures, du taux horaire et de la fonction de chaque individu rémunéré dans le cadre du projet soumis

B) Pour un collectif d'artistes :

- Deux pièces justificatives attestant le statut de résident permanent de l'arrondissement de Chicoutimi depuis au moins 24 mois de chaque membre du collectif
- Curriculum vitae des membres du collectif
- Dossier de presse et exemplaires de publications officielles du collectif ou de ses membres (si disponible)
- Deux (2) lettres d'appui au projet⁴
- Lettre(s) d'engagement des partenaires⁵
- Lettre d'intention ou de confirmation par le ou les milieux d'accueil du projet
- Copie de la charte (si incorporé)
- Résolution du collectif (ou des membres) autorisant le répondant à faire une demande d'aide financière (voir formulaire de résolution ci-joint)
- Tout autre document pouvant être utile à l'analyse de la demande (préciser)
- Annexe faisant état du nombre d'heures, du taux horaire et de la fonction de chaque individu rémunéré dans le cadre du projet soumis

C) Pour un organisme :

- Copies des lettres patentes
- Copie du plus récent bilan financier
- Résolution de l'organisme autorisant le répondant à faire une demande d'aide financière (formulaire de résolution ci-joint)
- Deux (2) lettres d'appui au projet⁴
- Lettre(s) d'engagement des partenaires⁵
- Liste des artistes professionnels qui participeront au projet et leurs fonctions (nom, adresse, téléphone)
- Lettre d'intention ou de confirmation par le ou les milieux d'accueil du projet
- Tout autre document pouvant être utile à l'analyse de la demande (préciser)
- Annexe faisant état du nombre d'heures, du taux horaire et de la fonction de chaque individu rémunéré dans le cadre du projet soumis

⁴ Les lettres d'appui doivent démontrer l'intérêt de la clientèle visée par le projet. Pour certains projets (ex. conception d'un spectacle), la clientèle visée devient le spectateur, dans ces cas, comme il est impossible d'obtenir des lettres de spectateurs futurs, les lettres d'appui devront être fournies par des pairs, c'est-à-dire par d'autres artistes professionnels issus de la même discipline.

⁵ Lorsque pertinent, fournir des lettres de chacun des partenaires faisant état de la nature de leur engagement.

Attestation des renseignements

Je _____
Signature du répondant

Déclare, par la présente, que tous les renseignements fournis dans le formulaire pour la demande d'aide financière sont exacts et conformes à la réalité.

Fait à _____, le _____
Ville et arrondissement Date

Formulaire de résolution du collectif

Le collectif (nom) :

autorise (nom de la personne mandatée)

à remplir et à signer, au nom du collectif et de chacun de ses membres, le formulaire de demande d'aide financière à la Fondation TIMI pour le projet (titre) :

Adoptée par les membres suivants :

Signature : _____ , membre

_____ , membre

_____ , membre

_____ , membre

_____ , membre

_____ , membre

Fait à _____ , le _____
Ville et arrondissement Date

Le formulaire de résolution doit être imprimé pour signature et retourné en pièce jointe.

Formulaire de résolution de l'organisme

Nom de l'organisme :

Réunion tenue à

_____ , le _____

Ville et arrondissement

Date

CONSEIL D'ADMINISTRATION MEMBRES PRÉSENTS À LA RÉUNION

Nom	Fonction	Nom	Fonction

Proposition

Il est proposé par

, appuyé par

et résolu que (nom de l'organisme)

dépose à la Fondation TIMI

une demande d'aide financière pour la réalisation du projet

et que (nom du répondant et fonction au sein de l'organisme)

soit autorisé à remplir et à signer le formulaire de demande.

Adoptée : Oui Non

Président

Secrétaire

Date

Le formulaire de résolution doit être imprimé pour signature et retourné en pièce jointe.

Section réservée à l'administration de la Fondation TIMIDate de la réception de la demande : Demande complète Demande incomplèteDocument(s) manquant(s) : Date de dépôt du (des) document(s) manquant(s) : A déjà reçu une ou des bourses de la Fondation TIMI Oui NonSi oui, année(s) d'octroi : Rapport du projet de la dernière bourse reçue déposé Oui NonDemande éligible Oui Non

Remarque :